



Pêches
et Océans

Fisheries
and Oceans

Volume 4, numéro 8, août 1983

Entre Filets

LE GOUVERNEMENT DU CANADA ASSUME LA GESTION DES PÊCHES MARITIMES AU QUÉBEC



L. Michon

Le 11 juillet dernier, le ministre des Pêches et des Océans du Canada, M. Pierre De Bané, annonçait que le Gouvernement du Canada allait dorénavant assumer la responsabilité de la gestion des pêches maritimes au Québec, à l'exception de la pêche de certaines espèces anadromes telles le saumon et catadromes telles l'anguille qui demeure sous l'administration du gouvernement québécois. Du même coup, le Ministre a indiqué que le gouvernement du Canada investira plus de 160 millions \$ au cours des cinq prochaines années afin d'élargir et de renforcer l'industrie québécoise des pêches et le secteur des sciences de la mer.

AU SOMMAIRE

Nouveau plan fédéral de mise en valeur des pêches du Québec	2
L'administration des pêches au Québec : un historique	4
Des fonds fédéraux de 12,2 millions \$ pour les pêches aux Îles-de-la-Madeleine	6
Le Gouvernement du Canada investira 21,5 millions \$ PERIO développement des pêches sur la Côte-Nord .	7

Comment se procurer les permis de pêche fédéraux . 8

Ce numéro d'Entrefilets est consacré au sujet en titre. Au cours des prochains mois, nous entrerons encore plus en détail dans les différents projets de développement annoncés par le ministre Pierre De Bané.

SH

223

E57

Canada

NOUVEAU PLAN FÉDÉRAL DE MISE EN VALEUR DES PÊCHES DU QUÉBEC

Le Gouvernement du Canada investira plus de 160 000 000 \$ au cours des cinq prochaines années afin d'élargir et renforcer principalement l'industrie des pêches et le secteur des sciences de la mer, a annoncé le 11 juillet dernier le ministre fédéral des Pêches et des Océans, l'honorable Pierre De Bané.

Monsieur De Bané a déclaré qu'il était maintenant temps d'agir pour assurer la viabilité des pêches et la stabilisation des revenus de tous ceux qui en dépendent.

Monsieur De Bané a dit que deux mesures étaient essentielles à l'évolution de l'industrie des pêches et à sa participation à un avenir qu'on voudrait optimiste et stable:

1. d'importantes ressources financières doivent être engagées en fonction d'un plan logique de développement; et
2. des structures administratives doivent être mises en place pour assurer une gestion moderne et efficace.

En plus des 80 000 000 \$ déjà annoncés par le Ministre, au cours du mois de mai, pour des projets en Gaspésie, un montant supplémentaire de plus de 80 000 000 \$ sera engagé à d'autres mesures de développement et d'administration dans les régions du Québec où les économies locales reposent souvent, sinon exclusivement, sur les pêches. Des projets seront mis de l'avant dans ces régions pour remplacer et rénover des bateaux, développer un type économique de bateau de pêche, pour contribuer à l'amélioration de la capacité de réfrigération et de transformation des usines, pour développer et diversifier de nouveaux produits, et pour assurer la recherche sur les pêches et l'océanographie. Cet engagement financier est essentiel, a reconnu M. De Bané, mais tout seul il n'est pas suffisant.



Il existe des limites biologiques à la croissance des stocks de poisson sur lesquels reposent traditionnellement les pêches du Québec. Ces limites signifient qu'on doit les exploiter de la meilleure façon possible pour rentabiliser financièrement cette industrie.

Dès maintenant et progressivement, le Gouvernement du Canada entreprendra d'effectuer un transfert ordonné des responsabilités de façon qu'au 1^{er} avril 1984 il soit en mesure d'assumer la gestion complète des pêches maritimes du Québec, à l'exclusion des espèces anadromes (comme le saumon) et catadromes (comme l'anguille). Toutes les espèces anadromes, catadromes et des eaux douces continueront d'être administrées par la Province.

En même temps qu'il annonçait la décision d'assumer la gestion fédérale des pêches maritimes, le Ministre a fait savoir que le Gouvernement du Canada changeait le statut du bureau du Québec en bureau régional ayant à sa tête un Directeur général se rapportant à un Sous-ministre adjoint à Ottawa.

Monsieur De Bané a souligné que ces mesures administratives assureraient que la voix des pêches du Québec soit mieux entendue à Ottawa. Il a

poursuivi en disant que ces mesures renforceront les efforts de décentralisation de son Ministère en étendant les objectifs de gestion de la Région du Golfe aux pêcheurs de la nouvelle Région du Québec. Ceci leur donnera une bien plus grande opportunité de participer à la formulation des politiques et au processus de prise des décisions qui affectent leur subsistance.

Le Ministre a mis l'accent sur le fait que ces principes de gestion de la ressource qui avaient inspiré la création de la Région du Golfe (comprenant l'Île-du-Prince-Édouard et les parties des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve qui sont riveraines du Golfe du Saint-Laurent) demeureront inchangés. La reprise d'une telle responsabilité par le Gouvernement du Canada, a insisté Monsieur De Bané, souligne bien l'engagement du Gouvernement au concept de gestion des pêches du Golfe comme un tout cohérent.

À la une Pour rendre public le nouveau plan fédéral de mise en valeur des pêches du Québec, le ministre Pierre De Bané, à droite, était accompagné de M. Gaston Lelièvre, à gauche, directeur général intérimaire de la Région du Québec du

M.P.O. et de M. Victor Rabinovitch, sous-ministre adjoint, commercialisation et expansion économique des pêches, au centre.



L. Michon

Dans le cadre du nouveau plan fédéral de mise en valeur des pêches du Québec, des projets seront mis de l'avant pour développer la pêche dans les régions du Québec où les économies locales reposent souvent, sinon exclusivement, sur cette activité.

Pour appuyer cet effort, un centre de recherche sur les sciences de la mer de calibre international, déjà annoncé, sera construit dans la région de Mont-Joli. Les études et la recherche scientifiques menées à ce centre porteront principalement sur le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent. Ce nouveau centre aura une influence majeure sur le développement des sciences de la mer dans les universités de langue française au Canada, surtout celles qui sont situées dans la Province de Québec. Le centre offrira de nouveaux emplois à l'intention des scientifiques francophones des sciences de la mer.

« Cet investissement de plus de 160 000 000 \$ au cours des cinq prochaines années et le fait, pour le Gouvernement du Canada, de renforcer l'administration des pêches maritimes en assumant cette responsabilité de gestion, a repris le Ministre, constituent deux pas importants et des plus positifs ».

Le Gouvernement du Canada en est venu à la conclusion que ce type

d'initiatives majeures est vital à l'existence même de l'industrie des pêches du Québec. Plus de 60 pour cent des bateaux de plus de 10,6 m (35 pi) et environ la moitié des bateaux de moins de 10,6 m (35 pi) devront être remplacés au cours des cinq prochaines années. Les pêcheurs n'ont tout simplement pas les moyens de se payer de telles dépenses, a reconnu Monsieur De Bané.

De plus, Monsieur De Bané a déclaré que 95 pour cent des 119 usines ne rencontrent pas les normes d'exploitation provinciales et, sans aide financière, seulement la moitié d'entre-elles pourront améliorer leurs installations afin de satisfaire ces nouvelles normes.

Le Ministre a ajouté qu'il y avait des limites biologiques à la croissance des stocks du poisson sur lesquels les pêches du Québec reposent traditionnellement. Ces limites signifient qu'on doit les exploiter de la meilleure façon possible pour rentabiliser financièrement cette industrie. Il faudra insister de plus en plus sur l'amélioration de la qualité du

poisson, la productivité des usines, le développement et la diversification des marchés.

Il a ajouté que ces plans prévus pour le Québec sont conformes aux recommandations du récent Rapport du Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique et visent à l'établissement d'une forte économie structurelle des régions.

Ces plans du Gouvernement du Canada ont été élaborés dans une lettre que Monsieur De Bané adressait à ses deux homologues provinciaux, responsables des pêches du Québec, MM. Jean Garon et Guy Chevrete. Monsieur De Bané a invité les fonctionnaires des deux gouvernements à se rencontrer prochainement pour discuter d'une transition ordonnée des services et de l'administration.

Le Ministre a déclaré qu'il espérait que tous les fonds épargnés par la Province de Québec, à la suite de cette initiative du Gouvernement du Canada, seront réaffectés à d'autres mesures de mise en valeur de l'industrie des pêches.

« Bien loin de réduire les activités du Québec, a insisté Monsieur De Bané, je veux au contraire que le Québec augmente sa participation financière comme le font les autres provinces, notamment Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse – pour assurer la mise en valeur des pêches en eau douce des espèces anadromes et catadromes ».

Monsieur De Bané a conclu que l'industrie des pêches du Québec se retrouve à la croisée des chemins et que c'est maintenant pour elle le temps d'agir d'une façon positive et déterminée. « Je suis confiant, a-t-il ajouté, que ces mesures que j'ai présentées aujourd'hui renforceront et élargiront les bases même de cette industrie des pêches du Québec et que tous ceux et celles qui sont engagés dans cette industrie pourront envisager l'avenir avec confiance. L'industrie des pêches du Québec a maintenant atteint sa majorité, c'est le début d'un temps nouveau ». ■

L'ADMINISTRATION DES PÊCHES AU QUÉBEC: UN HISTORIQUE

Chronologie des événements

- Avant 1922:** Depuis la Confédération (1867), de nombreuses situations se sont développées par rapport à la compétence des pêches et une décision du Conseil privé en 1920 confirmait la compétence du Gouvernement du Canada en matière de gestion des pêches dans ses eaux à marée au Québec.
- 1922:** Un Arrêté-en-Conseil du Gouvernement du Canada confie à la province de Québec la responsabilité administrative des pêches côtières du Québec à l'exception de celles des Îles-de-la-Madeleine.
- 1943:** Un deuxième Arrêté-en-Conseil du Gouvernement du Canada vient inclure les Îles-de-la-Madeleine.
- 1970 à 1980:** Étant donné l'évolution technologique de l'industrie des pêches, le besoin d'une approche commune à la gestion des pêches, une plus grande mobilité des pêcheurs et une exploitation interprovinciale des stocks, il devint évident que l'entente de 1922 n'était plus valide.
- 1981:** À cause de certains problèmes reliés à la gestion des pêches, le ministère des Pêches et des Océans a assumé de nouveau plus entièrement la responsabilité du gouvernement du Canada en émettant des permis pour certaines pêches à compter de 1982.

Le domaine des pêches au Québec a connu un développement rapide au cours des dernières décennies, augmentant ainsi les responsabilités gouvernementales en matière de gestion des pêches et modifiant les conditions dans lesquelles elles s'appliquaient.

Nous décrivons, ci-après, le cheminement du dossier administratif des pêches au Québec.

Historique

L'Acte constitutionnel de 1867 accorde une responsabilité de législation exclusive au Gouvernement du Canada sur « les pêches côtières maritimes et intérieures » à la suite de nombreuses représentations. Les années qui ont suivi la Confédération ont départagé les responsabilités fédérales-provinciales en matière de pêche. La raison de cette situation est que les gouvernements provinciaux, conformément à la Constitution, ont obtenu une responsabilité de propriété et de droits civils, et que les questions de compétence ont dû être

résolues dans des cas où la propriété recouverte par l'eau était aussi celle de l'habitat du poisson.

À la suite de représentations de la part du Gouvernement du Québec, le Comité judiciaire du Conseil privé, en 1920, confirmait la compétence du Gouvernement du Canada en matière de gestion des pêches dans les eaux à marée. Voici brièvement l'essentiel de la décision :

- Les droits du public relativement aux pêches ont été établis par des lois pertinentes, adoptées entre 1763 et 1867, année de la Confédération. Ces lois prévoient essentiellement que le public a droit de pêcher dans toutes les eaux, qu'elles soient navigables ou sans marée, et comme le précise la décision, « le droit du public n'étant pas un droit de propriété, le Parlement a, en fait, compétence exclusive en la matière ».
- Le droit de pêche du public ne s'étend toutefois pas à la fixation des engins de pêche à la rive. Ainsi y a-t-il un élément de conflit dans le

cas de la pêche pratiquée au moyen d'engins fixés à la rive.

Toutefois, à l'époque, presque toutes les pêches réglementées se pratiquaient au moyen de filets quelconques attachés à la rive. La Province de Québec demanda qu'il ne soit permis à personne d'utiliser le rivage, lorsqu'il appartenait à la Couronne du droit de la Province, à moins d'autorisation accordée par elle.

Les pêcheurs se trouvaient donc dans une situation difficile. Ils devaient non seulement obtenir un permis à la fois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement du Québec, mais si l'un des deux le leur refusait, ils ne pouvaient plus pêcher. Pour remédier à la situation, on a conclu, en février 1922, une entente qui confiait à la Province de Québec l'entière responsabilité de l'administration des pêches telles qu'elles se pratiquaient à l'époque.

Cette méthode de pêche est pratiquement demeurée inchangée pendant plusieurs décennies et, en 1943, la délégation faite à la Province de Québec fut élargie de façon à inclure les Îles-de-la-Madeleine.

Cet arrangement constituait une délégation de la responsabilité administrative de la gestion de la ressource des pêches qui était et demeure clairement sous la compétence fédérale et non pas sous une compétence de délégation législative ou réglementaire.

Depuis les années soixante, les méthodes de pêche ont été l'objet de modifications importantes. De façon progressive, les pêcheurs ont délaissé l'emploi d'engins fixes au bénéfice de bateaux plus importants leur donnant une mobilité sans cesse grandissante. Les pêcheurs du Québec pouvaient ainsi naviguer dans les zones où pêchaient également ceux des autres provinces et, dès lors, commençait à se faire sentir le besoin d'introduire un système de gestion intégrée.

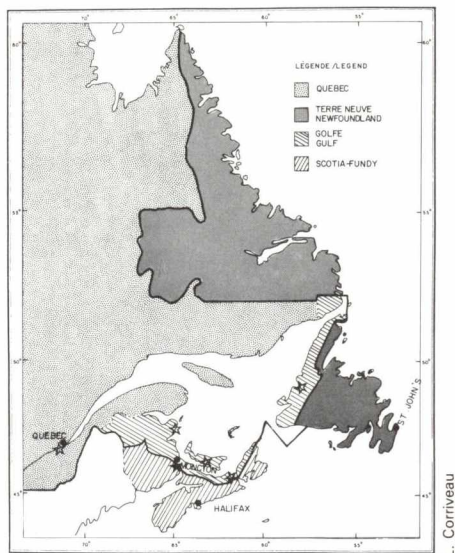
Au cours des années 1980, le ministère des Pêches et des Océans a dû réagir afin d'assurer une gestion globale efficace des réserves de poissons dans le Golfe Saint-Laurent en émettant des permis fédéraux pour :

- tous les bateaux pêchant la crevette;
- tous les bateaux pêchant à l'extérieur du Golfe;
- tous les bateaux pêchant les pétoncles;
- tous les bateaux de 10.6 m (35 pi) ou plus faisant la pêche du poisson de fond, sans égard à l'engin utilisé; et
- tous les bateaux de 10.6 m ou plus faisant la chasse aux phoques.

Ces mesures intérimaires devaient régler des problèmes urgents de gestion et une solution à long terme s'avérait nécessaire.

Une nouvelle approche devait être développée en matière de gestion des pêches sur la côte Atlantique; ainsi, le Premier ministre a-t-il établi un Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique. Son mandat premier était de recommander des politiques aux Ministres pour assurer la rentabilité à long terme de l'industrie des pêches dans l'Atlantique, en insistant particulièrement sur les éléments de la pêche du poisson de fond et du hareng.

Le Groupe d'étude a entrepris plusieurs recherches de base et mené des consultations exhaustives dans la préparation de son rapport final. Une des recommandations-clés était à l'effet «que le Gouvernement du Canada revienne à son rôle plénier dans l'administration des pêches du golfe Saint-Laurent en assumant toutes ses responsabilités en ce qui a trait à l'émission des permis et aux autres aspects de la gestion des pêches maritimes au Québec».



Le bureau de secteur des pêches du ministère des Pêches et des Océans à Québec accède au statut de bureau régional. Celui-ci aura à sa tête un Directeur général se rapportant à un Sous-ministre adjoint à Ottawa. Les autres régions du M.P.O. sur la côte de l'Atlantique sont celles du Golfe, de Scotia-Fundy et de Terre-Neuve.

Les initiatives de l'administration fédérale

La responsabilité fédérale dans la gestion des pêches maritimes au Québec implique la mise en œuvre des programmes ou des activités suivants :

- a) la conservation et la protection des ressources halieutiques et de leur habitat;
- b) l'inspection des produits et équipements de l'industrie de la pêche;
- c) l'émission des permis et l'enregistrement. Le permis de pêche représente un outil par lequel le ministère des Pêches et des Océans équilibre l'effort de pêche en fonction des conditions économiques et biologiques. Ce mécanisme revêt une importance primordiale pour les pêcheurs;
- d) la recherche sur les pêches, pour la gestion efficace des pêches existantes et pour l'exploration et le

développement de nouvelles pêches;

- e) les statistiques sur les pêches;
- f) les services d'information.

Afin de faciliter la mise en œuvre des programmes et la transition ordonnée des responsabilités, il a été décidé de relever le statut du bureau de secteur de Québec à celui de bureau régional, avec un Directeur général se rapportant à un Sous-ministre adjoint à Ottawa.

Le présent budget fédéral pour la gestion administrative des pêches au Québec sera augmenté de plus de 35 000 000 \$ répartis au cours des cinq prochaines années.

Les bénéfices résultant de la restructuration de la gestion des pêches du Québec

La restructuration des pêches au Québec aura les avantages suivants, soit :

- D'élargir et de renforcer la base de l'industrie des pêches du Québec en la rendant capable de devenir économiquement plus rentable.
- D'intégrer complètement les pêches du Québec à l'intérieur de l'industrie des pêches de la côte est. Les pêcheurs du Québec ont le droit d'accéder à une bonne partie de la ressource et des avantages économiques qui en découlent.
- D'éliminer le double système d'émission de permis.
- D'améliorer la gestion de tous les stocks de poissons de l'Atlantique.
- De faciliter la mise en œuvre des autres recommandations du Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique au Québec.
- De faciliter la mise en application d'une approche globale régissant le développement des pêches du Québec. ■

DES FONDS FÉDÉRAUX DE 12,2 MILLIONS \$ POUR LES PÊCHES AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Un total de 12 200 000 \$ sera consacré par le Gouvernement du Canada au développement des pêches aux Îles-de-la-Madeleine, au cours des cinq prochaines années. C'est ce qu'a annoncé le 12 juillet Monsieur Pierre De Bané, ministre des Pêches et des Océans, en compagnie de Monsieur Rémi Bujold, député fédéral de Bonaventure — Îles-de-la-Madeleine.

Les projets comprennent la mise en place d'installations de déchargement et de manutention, l'implantation de facilités d'entreposage et de fabrication de glace, la construction d'installations pour la boëtte, la réfection de havres de pêche et divers projets touchant l'amélioration de la flottille et les procédés de récolte et de transformation.

Une somme de 3 000 000 \$ sera consacrée à la construction de facilités d'entreposage et de fabrication de glace et à la mise en place d'équipements de déchargement et de manutention. Selon les besoins, ces différents types d'infrastructures seront implantés dans diverses localités, dont Cap-aux-Meules, Havre-Aubert, Grande-Entrée, Étang-du-Nord, Millerand, Île-d'Entrée, Pointe-au-Loup, Grosse-Île et Old Harry.



L. Michon

Le havre de pêche de Old Harry sera amélioré en vertu des projets annoncés le 12 juillet dernier par le ministre Pierre De Bané.

700 000 \$ seront consacrés à l'implantation de centres d'approvisionnement en boëtte, dont un centre principal à Cap-aux-Meules et des centres secondaires dans d'autres sites.

3 500 000 \$ seront affectés à l'amélioration des havres de pêche de Cap-aux-Meules et de Old Harry. Le projet de Cap-aux-Meules a d'ailleurs fait l'objet d'une annonce plus tôt cette année.

5 000 000 \$ sont réservés pour des projets qui seront élaborés de concert avec les pêcheurs et les industriels, dans les domaines du développement de la ressource, de l'amélioration des techniques de récolte, de l'amélioration de la flottille et de l'aide à la transformation du poisson.

« Cet apport de 12 200 000 \$ au développement des pêches aux Îles s'inscrit dans l'effort de développement déjà amorcé en 1980 dans le cadre du plan de développement des Îles-de-la-Madeleine », a déclaré le Ministre.

« Grâce à ce nouvel effort de développement, et grâce à la restructuration administrative à laquelle nous procédons, le Gouvernement du Canada démontre clairement sa volonté de voir le secteur des pêches entrer dans une ère de modernisation et de rentabilité, et ce tant aux Îles-de-la-Madeleine que dans les autres régions maritimes du Québec. L'ensemble de l'apport du Gouvernement du Canada au développement des pêches du Québec impliquera donc des dépenses de 160 000 000 \$ au Québec au cours des cinq prochaines années. ■

Volume 4, Numéro 8, Août 1983

Entre Filets

Mensuel publié par:

le Service des communications
Ministère des Pêches et des Océans du Canada,
Région du Québec,
Gare maritime Champlain,
C.P. 15 500
Québec, P.Q.
G1K 7Y7
tél.: (418) 694-3010

Entrefilets est publié à l'intention des pêcheurs commerciaux et des producteurs du Québec pour les renseigner sur les politiques et les programmes du ministère des Pêches et des Océans du Canada. Toute reproduction est permise, avec indication de la source.

Composition: Composition Orléans Inc., Québec.
Impression: Imprimerie Provinciale Inc., Québec.
Distribution: Joncas Inc., Sainte-Foy.
Courrier de deuxième classe, enregistrement no. 5144.

Canada

LE GOUVERNEMENT DU CANADA INVESTIRA 21,5 MILLIONS \$ POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES SUR LA CÔTE-NORD



M. Van Den Borre

Des améliorations d'infrastructures portuaires seront apportées sur la Côte-Nord, notamment à Old Fort.

Le Gouvernement du Canada investira 21 500 000 \$ pour le développement des pêches sur la Côte-Nord. Cette somme sera consacrée à la mise en place et à l'amélioration d'infrastructures dans diverses localités de la Côte-Nord, allant de Port-Cartier à Blanc-Sablon. C'est ce qu'a annoncé, à Sept-Îles, l'honorable Pierre De Bané, ministre des Pêches et Océans, le 12 juillet, en compagnie de monsieur André Maltais, député fédéral de Manicouagan. Étaient également présents à la conférence de presse, monsieur Alexandre Cyr, député fédéral de Gaspé, madame Éva Côté, députée fédérale de Rimouski et monsieur Rémi Bujold, député fédéral de Bonaventure — Îles-de-la-Madeleine.

Les projets comprennent la mise en place d'installations de déchargement et de manutention, l'implantation de facilités d'entreposage et de fabrication de glace, la construction de salines et d'installations pour la boëtte, la réfection de havres de

pêche, et divers projets touchant l'amélioration de la flottille et des procédés de récolte et de transformation.

Une somme de 3 500 000 \$ sera consacrée à la construction de facilités d'entreposage et de fabrication de glace et à la mise en place d'équipements de déchargement et de manutention. Selon les besoins, ces différents types d'infrastructures seront implantés dans diverses localités de la Côte-Nord.

Une somme de 6 000 000 \$ sera consacrée à la construction ou à la restauration de salines. Les sites choisis pour la construction des nouveaux bâtiments sont Kégaska, Old Fort Bay et Blanc-Sablon.

Des bâtiments déjà existants à Saint-Augustin, Harrington Harbour, Middle Bay, Saint-Paul, Natashquan, Lourdes-de-Blanc-Sablon et Baie-de-Bradore seront également restaurés.

Une somme de 1 000 000 \$ sera consacrée à l'implantation de centres d'approvisionnement en boëtte, notamment deux centres principaux à Blanc-Sablon et à Port-Cartier, et des centres secondaires dans plusieurs communautés de la Côte-Nord.

Une somme de 1 000 000 \$ sera affectée à l'amélioration d'infrastructures portuaires sur la Côte-Nord, à Baie-de-Bradore et à Old Fort.

10 000 000 \$ sont également réservés pour des projets qui seront élaborés de concert avec les pêcheurs et les industriels, dans les domaines de développement de la ressource, de l'amélioration des techniques de récolte, de l'amélioration de la flotte et de l'aide à la transformation du poisson.

Ce total de 21 500 000 \$ affecté au développement des pêches sur la Côte-Nord fait pendant aux dépenses de l'ordre de 80 000 000 \$ annoncées récemment dans le cadre du Plan de développement Canada / Gaspésie / Bas-Saint-Laurent pour le développement des pêches de la péninsule gaspésienne. Ces fonds de développement, ajoutés aux 35 000 000 \$ qui seront investis par le Gouvernement du Canada dans le but de réassumer la gestion des pêches maritimes au Québec et aux sommes consacrées au développement des pêches aux Îles-de-la-Madeleine et dans le Nord québécois, portent à 160 000 000 \$ l'enveloppe des fonds fédéraux consacrés à promouvoir l'essor des pêches maritimes au Québec.

« Notre volonté, a déclaré le ministre De Bané, est d'assurer aux pêcheurs maritimes du Québec une assise des plus solides, tant du côté du développement qu'au point de vue administratif, afin de mettre pleinement en valeur cette ressource tellement importante pour l'économie régionale de la majorité des communautés de l'Est du Québec. Et dans ce contexte, nous tenons à accorder une attention particulière à la Côte-Nord, où la pêche est appelée à connaître un essor important ». ■

COMMENT SE PROCURER LES PERMIS DE PÊCHE FÉDÉRAUX?

Depuis le 11 juillet dernier, le ministre des Pêches et des Océans du Gouvernement du Canada a repris en main le contrôle et l'administration des pêches maritimes au Québec, à l'exception de la pêche des espèces anadromes, comme le saumon, et catadromes, comme l'anguille, qui continuent de relever de l'administration du gouvernement provincial.

Conformément aux règlements modifiés, tous les permis de pêche commerciale dans les eaux à marée sont maintenant délivrés par le ministère des Pêches et des Océans du Gouvernement du Canada. Les pêcheurs commerciaux doivent donc adresser leurs demandes de permis auprès du ministère des Pêches et des Océans pour tous les types de pêches maritimes, à l'exception des permis de pêche des espèces anadromes et catadromes, peu importe la longueur du bateau utilisé.

Les permis de pêche 1983, qui ont déjà été émis par le ministère provincial de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation avant le 11 juillet, sont reconnus valides par le ministère des Pêches et des Océans, mais uniquement jusqu'au 31 décembre 1983. Le ministère des Pêches et des Océans du Gouvernement du Canada émettra les permis de pêche pour la saison 1984. Les pêcheurs détenant des permis de pêche émis par le Gouvernement du Canada n'auront donc pas besoin d'un permis provincial.

Les pêcheurs qui ont déjà fait parvenir leurs demandes de permis au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Gouvernement du Québec, mais qui n'ont pas encore reçu ce permis, devront présenter une nouvelle demande au ministère des Pêches et des Océans du Gouvernement du Canada.

Le ministère des Pêches et des Océans du Gouvernement du Canada émet des permis notamment pour la pêche ou la récolte:

- des poissons de fond, comme la morue, le sébaste et les poissons plats;
- des poissons pélagiques, comme le hareng, le maquereau, le capelan et le thon;
- des invertébrés, comme le homard, le crabe, les crevettes, les pétoncles et des herbes marines, comme la mousse d'Irlande;
- des mammifères marins, comme les phoques.

Le Ministère émet aussi des permis pour tous les bateaux du Québec pêchant à l'extérieur du Golfe Saint-Laurent.

Ces nouvelles mesures permettront d'établir un système statistique intégré et favoriseront une meilleure connaissance des stocks de poisson du Golfe, essentielle à une administration efficace des pêches. Elles permettront également une application plus uniforme des règlements et politiques, menant alors à une meilleure planification de la ressource des pêches à l'échelle du Golfe.

Depuis le 11 juillet 1983, le Gouvernement du Canada détient l'autorité légale pour émettre tous les permis de pêche s'appliquant aux opérations de pêche décrites ci-dessus. Les pêcheurs doivent donc transmettre leurs demandes de permis et leurs demandes de renseignements aux bureaux mentionnés ci-après.

Sept-Îles

M. Gilles Chantigny
Pêches et Océans
402, rue Brochu
2^e étage
SEPT-ÎLES (Québec)
G4R 2W8
(418) 962-6314
1-800-252-1729 (sans frais)

Cap-aux-Meules

M. Carol Doudreau
Pêches et Océans
C.P. 179
CAP-AUX-MEULES
Îles-de-la-Madeleine
(Québec)
G0B 1B0
(418) 986-2095

Gaspé

M. Joseph Vignola
Pêches et Océans
C.P. 516
Rue de la Reine
GASPÉ (Québec)
G0C 1R0
(418) 368-5559

Québec

M. J.-M. Nadeau
Pêches et Océans
C.P. 15500
901, rue du Cap Diamant
QUÉBEC (Québec)
G1K 7Y7
(418) 694-2481 ■



Fisheries
and Oceans

Pêches
et Océans

Volume 4, Number 8, August 1983

Entre Filets

THE FEDERAL GOVERNMENT ASSUMES RESPONSIBILITY OVER QUEBEC MARINE FISHERIES



L. Michon

Fisheries and Oceans Minister Pierre De Bané announced on 11 July that the Federal Government will assume management of the Quebec marine fisheries except for the anadromous (salmon) and catadromous (eels) species which will continue to be managed by the Provincial Government. Together with this announcement, the Minister said that the Government of Canada will spend more than \$160 millions during the next five years to broaden and strengthen the base of Quebec's fishing industry and marine sciences.

In this issue

Major federal development plan for the Quebec Fisheries	2
Fisheries management in Quebec: the historical background	4
Federal funding in the amount of \$12,200,000 for fisheries in the Magdalen Islands	6
Government of Canada will invest \$21,500,000 for North Shore fisheries development	7

How to obtain Federal Fishing licences	8
--	---

This issue of Entrefilets is devoted to the subject mentioned above. Details of the various development projects announced by Minister Pierre De Bané will be presented in the next few issues.

Canada

MAJOR FEDERAL DEVELOPMENT PLAN FOR THE QUEBEC FISHERIES

The Government of Canada will spend more than \$160 million during the next five years on major development initiatives to broaden and strengthen the base of Quebec's fishing industry and marine sciences, Fisheries and Oceans Minister Pierre De Bané announced on 11 July.

Mr. De Bané said that it was time to act to ensure the viability of the fisheries and the economic stability of those people who depended on them for their survival.

Mr. De Bané said that the two prerequisites to Quebec's fishing industry coming of age and participating in an optimistic and stable future are:

- 1) that significant financial resources must be committed to a coherent development plan; and
- 2) that administrative arrangements for effective modern management of the fisheries must be in place.

As well as the \$80 million already announced by the Minister, in May, for projects in the area of Gaspé, an additional sum of more than \$80 million is being committed today to other development and administrative initiatives in parts of Quebec where local economic activity is frequently based almost entirely on the fisheries. Projects to be undertaken in these areas include upgrading and replacement of vessels, development of a modern energy-efficient prototype inshore vessel, assistance to improve refrigeration and processing plant facilities, development of new products and product diversification, fisheries research and oceanography.

Financial commitment is essential but not enough in itself, Mr. De Bané said. Effective immediately, the Government of Canada will gradually reassume responsibility for the orderly



There are biological limitations to major growth of fish stocks on which Quebec's fisheries have been traditionally based. These limitations mean that the best possible use of the existing resources must be made to improve the economic returns from the industry.

management of all Quebec marine fisheries except for the anadromous (salmon) and catadromous (eels) species. All freshwater, anadromous and catadromous species will continue to be managed by the province. The process of reassuming responsibility will be completed by April 1, 1984.

Together with the decision to reassume federal management of the marine fisheries, the Minister said that the Government of Canada will elevate Quebec's status to a full Region with its own Director General reporting to an Assistant Deputy Minister in Ottawa.

Mr. De Bané said that these administrative initiatives will ensure that the Quebec fisheries are given a strong voice in Ottawa. He added that these measures will reinforce his

Department's decentralization efforts by further extending the management objectives of the Gulf Region to fishermen of the new Quebec Region. This will provide them with even more opportunity to participate in policy formulation and decision-making processes affecting their livelihood.

The Minister emphasized that the resource management principles which led to the creation of the Gulf Region (including all of Prince Edward Island and the areas of New Brunswick, Nova Scotia and Newfoundland bordering the Gulf of St. Lawrence) will remain intact. The federal reassumption of responsibility underlines the government's commitment to the concept of managing the entire Gulf fisheries as a cohesive unit, said Mr. De Bané.

Front page For the announcement of this major federal development plan for the Quebec fisheries, Minister Pierre De Bané (right) was accompanied by Mr Gaston Lelièvre (left), Acting Director General, Quebec Region, and Mr Victor Rabinovitch

(center), Assistant Deputy Minister, Fisheries Economic Development and marketing.



L. Michon

The new federal development plan makes provisions for projects and initiatives in parts of Quebec where local economic activity is based primarily or entirely on fisheries.

To support this commitment, a major international centre of expertise in marine research, already announced, will be built in the region of Mont Joli. Scientific research and studies at the centre will concentrate primarily on the Gulf of St. Lawrence and the Estuary. The new centre will have a strong impact on the development of the marine sciences among the French-language universities of the country, especially those in the province of Quebec, and will significantly expand employment opportunities for francophone marine scientists.

"The expenditure of more than \$160 million over the next five years, and the strengthening of the administration of the Quebec marine fisheries by assuming federal responsibility for their management, are significant and very positive steps," the Minister said.

The federal government has come to the conclusion that this type of major

initiative is vital to the very existence of the Quebec fishing industry. Mr. De Bané noted that more than 60 per cent of vessels over 10.6 metres (35 feet) and approximately half of those under 10.6 metres will require replacement during the next five years. Fishermen do not have the financial resources for this, Mr. De Bané said.

In addition, Mr. De Bané said, it is estimated that 95 per cent of the 119 registered processing plants do not meet provincial operating standards, and without financial assistance, only half of them would be able to upgrade their facilities to the extent of compliance with the standards.

The Minister said there are biological limitations to major growth of fish stocks on which Quebec's fisheries have been traditionally based. These limitations mean that the best possible use of the existing resources must be made to improve the

economic returns from the industry. This will involve increased emphasis on improving fish quality, plant productivity, market development and diversification.

He added that the plans for Quebec are consistent with the recommendations of the recently-released Report of the Task Force on Atlantic Fisheries and are aimed at a strong, structural regional economy.

The government's plans were outlined in a letter from Mr. De Bané to the provincial Ministers responsible for Québec fisheries, Jean Garon and Guy Chevrete. Mr. De Bané invited officials of the two governments to meet in the near future to discuss transitional arrangements affecting services and administration. The Minister said that he hoped that any money saved by the Province of Québec as a result of the federal initiatives will be reallocated to broader provincial efforts for development of the fishing industry.

"Far from diminishing its activities," said Mr. De Bané, "I want to emphasize that the Government of Quebec must increase its financial support - as other provinces like Newfoundland and Nova Scotia have done - to enhance its freshwater, anadromous and catadromous fisheries."

Mr. De Bané said that Quebec's fishing industry is at a crossroads and it's time for decisive and constructive action. "I am confident that the initiatives I have outlined today will strengthen and broaden the very foundations of the Quebec fishing industry and that all of the people involved in the industry can look to the future with confidence. Quebec's fishing industry has come of age - it is the beginning of a new era," said Mr. De Bané. ■

FISHERIES MANAGEMENT IN QUEBEC: THE HISTORICAL BACKGROUND

Chronology of Events

- Pre 1922:** Following Confederation (1867), numerous situations arose with respect to jurisdiction of fisheries and in 1920 the Privy Council ruled in favour of the Government of Canada on the question of the management of the fisheries within the tidal waters of Quebec.
- 1922:** A federal Order-in-Council gave Quebec management responsibility of its coastal fisheries, with the exception of those around the Magdalen Islands.
- 1943:** A second federal Order-in-Council was passed to include the Magdalen Islands.
- 1970 to 1980:** With the technological evolution respecting fisheries, with the need for a common approach to resource management, with the greater mobility of fishermen, and with the inter-provincial exploitation of stocks, it became evident that the 1922 agreement was obsolete.
- 1981:** As a result of the inconsistencies in the management of some of Quebec's fisheries, the Department of Fisheries and Oceans reassumed the Government of Canada's responsibility respecting the issuance of 1982 federal licenses for specific fisheries.

Quebec's fisheries rapidly developed and expanded in the past decades, therefore increasing governmental responsibilities in the area of fisheries management and changing the scope in which they were required.

Following is the historical background of the present situation.

Background

The *Constitution Act, 1867*, assigns exclusive legislative responsibility to the federal government for "seacoast and inland fisheries". The years following Confederation were marked by numerous references to the Privy Council on various questions of federal-provincial fisheries responsibilities. This occurred because provincial governments have authority under the Constitution for property and civil rights, and the questions of jurisdiction that had to be resolved were situations where property covered by water was also the habitat of fish.

Following a representation by the Government of Quebec, the Judicial Committee of the Privy Council, in 1920, confirmed the Government of Canada's authority to manage the fisheries within tidal waters. In short, the main points of the decision are as follows;

- The rights of the public in connection with the fisheries have been established by competent statutes, passed between 1763 and 1867, when Confederation was effected. These Statutes in substance provide that there is a public right of fishery in all waters, whether navigable or non-tidal, and as the decision states, "As the public right was not proprietary, *the Dominion Parliament has in effect exclusive jurisdiction to deal with it*".
- The public right of fishing does not, however, extend to fishing gear fixed to the shore, and therefore, in the case of fisheries carried out by fixed gear, there is an element of conflict.

However, at that time, practically all of the regulated fisheries were carried on by nets of one kind or another that were attached to the shore. The Provincial authorities refused to allow anyone to claim the ownership of the soil without first procuring a license from the Crown in the right of the province.

The fishermen were therefore being placed in a difficult position. Not only had they to obtain a licence from both federal and provincial governments, but if either refused, fishing could not proceed. To overcome this difficulty, an agreement was reached in February, 1922, whereby the Province of Quebec was delegated the complete administration of the fisheries as they then existed.

This arrangement constituted the delegation of administrative responsibility for the management of fisheries resources which were clearly under federal jurisdiction, and not the delegation of legislative or regulatory jurisdiction. The methods of fishing basically remained unchanged for many decades and in 1943 the delegation to the Province of the administration of marine fisheries in Québec was extended to include the Magdalen Islands.

In the 1960 and 70, however, the methods of fishing began to change significantly as fishermen ceased using gear fixed to the shore and began to acquire vessels with ever increasing mobility. This meant that fishermen from Quebec now were fishing in areas also fished by fishermen from other provinces and the need for an integrated system of management began to emerge.

In recent years, the Department of Fisheries and Oceans has had to take initiatives to ensure the effective overall management of fish stocks in the Gulf of St. Lawrence by issuing federal licences for the following:

- all boats fishing shrimp;
- all boats fishing beyond the Gulf;

- all boats engaged in scallop fishing;
- all boats 10.6 metres (35 ft.) and longer engaged in groundfish regardless of the gear used;
- all boats 10.6 metres and longer engaged in sealing.

Although this initiative was intended to address the urgent fisheries management problems it was not a long-term solution.

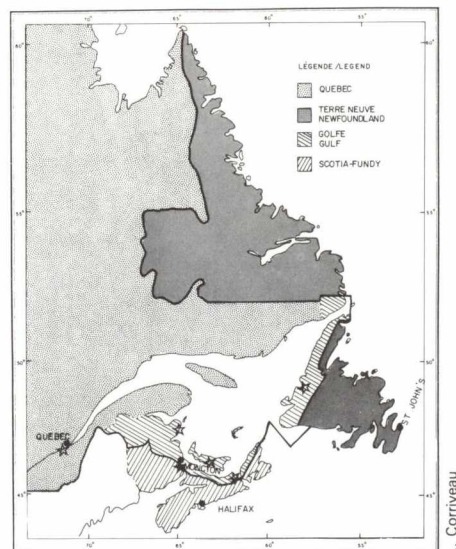
It was recognized that a new approach to fisheries management was called for on an Atlantic-wide basis. Accordingly, the prime Minister announced the establishment of a Task Force on Atlantic Fisheries. Its primary mandate was to recommend to ministers policies for the long-term viability of the Atlantic fishing industry, concentrating particularly on the groundfish and herring components.

The Task Force initiated several fundamental studies and carried out extensive consultation in preparing the final report. One of its central recommendations was that the federal government « consolidate federal management of the fisheries in the Gulf of St. Lawrence by re-assuming federal responsibility for licensing and other aspects of marine fisheries management in Quebec. »

Federal Initiatives

The federal responsibility for management of marine fisheries in Quebec involves implementing the following programs or activities:

- a) conservation and protection of fisheries resources and habitats;
- b) inspection of fisheries products and gears;
- c) licensing of fishermen and registration of vessels for effective management of the resource;
- d) fisheries research on existing fisheries and for exploration and development of new fisheries;



DFO's fisheries management office in Québec City is upgraded from an Area to a full Region under a Director General reporting to a new Assistant Deputy Minister in Ottawa. The other Regions on the Atlantic Coast are Gulf, Scotia-Fundy and Newfoundland.

- e) fishing statistics;
- f) information service.

To facilitate implementation, ensure orderly transition and provide effective management of the expanded responsibilities, the Quebec office will be upgraded from an area to a full Region under a Director General reporting to a new Assistant Deputy Minister in Ottawa.

To administer the fisheries management of Quebec, a sum of \$35 million has been added to the regular budget over the next five years.

Benefits Resulting from the Restructured Fisheries Administration in Quebec

The restructuring of the fisheries administration in Quebec will have the following benefits: it will...

- Broaden and strengthen the base of Quebec's fishing industry to enable it to become more economically viable.
- Fully integrate the Quebec fisheries into the total East Coast fishing industry. Quebec fishermen have the right to a fair share of the resource and the economic benefits to be derived from it.
- Eliminate the double licensing system.
- Improve the management of all Atlantic Coast fish stocks.
- Facilitate implementation of other Atlantic Fisheries Task Force recommendations in Quebec.
- Facilitate the implementation of a common approach for the development of Quebec's marine fisheries. ■

FEDERAL FUNDING IN THE AMOUNT OF \$12,200,000 FOR FISHERIES IN THE MAGDALEN ISLANDS

A total of \$12,200,000 will be committed by the Government of Canada for development of fisheries in the Magdalen Islands during the next five years. The Honourable Pierre De Bané, Federal Minister of Fisheries and Oceans, made the announcement on 12 July, in the company of Rémi Bujold, federal Member of Parliament for Bonaventure-Magdalen Islands.

The projects include installation of unloading and handling facilities, introduction of facilities for warehousing and for ice-making, construction of bait centres, repair to fishing ports and various projects affecting improvement of the fleet and improvement of harvesting and processing procedures.

An amount of \$3,000,000 will be earmarked for construction of warehouse and ice-making facilities and for the installation of unloading and handling equipment. These different aspects of infrastructure will be put in place according to need in various locations including Cap-aux-Meules, Havre-Aubert, Grande-Entrée, Étang-du-Nord, Millerand, Île-d'Entrée, Pointe-au-Loup, Grosse-Île and Old Harry.



L. Michon

The fishing harbour at Old Harry will be improved following the announcement made by Minister Pierre De Bané, on 12 July.

\$700,000 will be dedicated to putting in bait supply centres, of which a primary centre will be at Cap-aux-Meules and secondary centres will be at other sites.

\$3,500,000 will be placed towards improvement of fishing harbours at Cap-aux-Meules and Old Harry. The project at Cap-aux-Meules, in fact, already has been the subject of an announcement earlier this year.

\$5,000,000 have been set aside for projects to be worked out in detail with fishermen and processors, in the areas of resource development, improvement of harvesting technology, improvement of the fleet and assistance in fish processing.

"This contribution of \$12,200,000 to fisheries development in the Islands is part of a development effort already primed in 1980 within the framework of the development plan for the Magdalen Islands," declared the Minister.

"Thanks to this new effort towards development and to the administrative restructuring for which we are working, the Government of Canada is showing clearly its intent that the fisheries sector enter into an era of upgrading and viability, as much in the Magdalen Islands as in other maritime regions of Quebec. The total contribution of the Government of Canada to the development of Quebec fisheries will thus involve expenditures of \$160,000,000 in Quebec during the next five years." ■

Volume 4, Number 8, August 1983

**Entre
Filets**

Published monthly by

the Communications Service
Department of Fisheries and Oceans of Canada,
Quebec Region,
Champlain Harbour Station,
P.O. Box 15,500
Quebec City, Quebec,
G1K 7Y7
tel.: (418) 694-3010

Entrefilets is published for commercial fishermen and producers in Quebec to inform them about the policies and programs of the Federal Department of Fisheries and Oceans. Reproduction is permitted, with an indication of the source.

Composition: Composition Orléans Inc., Québec.
Printed by: Imprimerie Provinciale Inc., Québec.
Distributed by: Joncas Inc., Sainte-Foy.
Second class mail registration number 5144.

Canada

GOVERNMENT OF CANADA WILL INVEST \$21,500,000 FOR NORTH SHORE FISHERIES DEVELOPMENT



M. Van Den Borre

Improvements of port infrastructures will be made on the North Shore, notably at Old Fort.

The Government of Canada will invest \$21,500,000 for North Shore fisheries development. This amount will be committed to the building and improvement of infrastructure in various areas of the North Shore, from Port-Cartier to Blanc-Sablon. The Honourable Pierre De Bané, Minister of Fisheries and Oceans, made the announcement on 12 July at Sept-Îles, in the company of André Maltais, federal Member of Parliament for Manicouagan. Other Members of Parliament also attending to press conference were Alexandre Cyr, federal MP for Gaspé, Mme Éva Côté, federal MP for Rimouski and Rémi Bujold, federal MP for Bonaventure-Magdalen Islands.

These projects include the creation of unloading and handling facilities, the introduction of warehousing and ice-making facilities, construction of saltworks and facilities for bait, repairs to fishing ports and various projects relating to improvement of the fleet

and the harvesting and processing procedures.

An amount of \$3,500,000 will be committed to construction of warehousing and ice-making facilities as well as putting into place unloading and handling equipment. These infrastructural facilities will be located according to need in various parts of the North Shore.

An amount of \$6,000,000 will be invested in the construction and repair of saltworks. Sites selected for new constructions are Kégaska, Old Fort Bay and Blanc-Sablon.

Facilities already in place at Saint-Augustin, Harrington Harbour, Middle Bay, Saint-Paul, Natashquan, Lourdes-de-Blanc-Sablon and Brador Bay also will be restored.

An amount of \$1,000,000 will be committed to providing bait supply centres, particularly two central locations at Blanc-Sablon and at Port-Cartier, as well as secondary

centres in many communities of the North Shore.

An amount of \$1,000,000 will be allotted to the improvement of port infrastructures on the North Shore, at Brador Bay and at Old Fort.

\$10,000,000 also have been set aside for projects which will be detailed in concert with fishermen and processors. They will be within the areas of resource development, of improvement to harvesting technique, improvement to the fleet and assistance for fish processing.

This total of \$21,500,000, earmarked to fisheries development on the North Shore, follows the disbursements in the amount of \$80,000,000 announced recently within the framework of the Canada/Gaspé/Lower St. Lawrence Economic Development Plan for development of fisheries on the Gaspé Peninsula. These development funds, added to the \$35,000,000, which will be invested by the Government of Canada with the goal of reassuming Quebec marine fisheries management and to the sums committed for fisheries development in the Magdalen Islands and in Northern Québec, bring to more than \$160,000,000 the Federal funding envelope dedicated to promoting the vigour of marine fisheries in Québec.

"Our intent", declared the Honourable Pierre De Bané, "is to assure the most solid possible foundation to Québec marine fisheries, as much on the development side as from an administrative perspective, in order to extract the greatest value from this resource which is so important to the regional economy of most communities in eastern Québec. And, within this context, we intend to put special emphasis to the North Shore, where fisheries have the potential of great vigour." ■

HOW TO OBTAIN FEDERAL FISHING LICENCES?

As of July 11, 1983, the Minister of Fisheries and Oceans of the Government of Canada reassumed control and administration of Quebec marine fisheries, with the exception of fishing for anadromous species, such as salmon, and catadromous species, such as eels. Species in these two categories remain under the administration of the provincial government.

In accordance with amended regulations, all licences for commercial fishing in tidal waters are now being issued by the Department of Fisheries and Oceans. Therefore, commercial fishermen must send their licence requests to the Department of Fisheries and Oceans for any and all types of marine fishing, with the exception of anadromous and catadromous species. These regulations apply regardless of size of vessel used.

Licences for 1983 which were issued by the Quebec Ministry of Agriculture, Fisheries and Food before July 11, 1983 are recognized as valid by the federal Department of Fisheries and Oceans only until December 31, 1983. The Department of Fisheries and Oceans of the Government of Canada will issue licences for the 1984 season. Fishermen holding fishing licences issued by the Government of Canada do not require provincial licences.

Fishermen who have already applied for licences to the Quebec Ministry of Agriculture, Fisheries and Food, but who have not yet received licences, should submit a new request to the Department of Fisheries and Oceans.

The Department of Fisheries and Oceans of the Government of Canada issues licences for fishing or harvesting:

- groundfish such as cod, redfish and flatfish;
- pelagic fish such as herring, mackerel, capelin and tuna;
- invertebrates and marine plants such as lobster, crab, shrimps, scallops and irish moss;
- marine mammals such as seals.

The Department also issues licences for all Quebec-based vessels fishing outside the Gulf of St. Lawrence.

These new measures will allow the establishment of an integrated statistical system, and promote improved knowledge of Gulf fish stocks, knowledge essential to the efficient administration of the fisheries. They will also allow a more consistent application of regulations and policies, leading to better fisheries resource planning throughout the Gulf area.

As of July 11, 1983, the Government of Canada holds legal authority to issue all licences for the above-mentioned fishing activities. Fishermen should forward licence requests and information inquiries to the following offices:

Sept-Îles

Mr. Gilles Chantigny
Fisheries and Oceans
402 Brochu Street
2nd floor
Sept-Îles, Québec
G4R 2W8
(418) 962-6314
1-800-252-1729 (Toll free)

Cap-aux-Meules

Mr. Carol Boudreau
Fisheries and Oceans
P.O. Box 179
Cap-aux-Meules
Magdalen Islands,
Québec
G0B 1B0
(418) 986-2095

Gaspé

Mr. Joseph Vignola
Fisheries and Oceans
P.O. Box 516
Queen Street
Gaspé, Québec
G0C 1R0
(418) 368-5559

Québec

Mr. J.-M. Nadeau
Fisheries and Oceans
P.O. Box 15500
901 Cap Diamant
Québec, Québec
G1K 7Y7
(418) 694-2481 ■